

Association Roya Expansion Nature (REN)

Agréée le 4 août 1994 - Agrément renouvelé le 17 janvier 2014 et le 2 avril 2019

15, rue des anciens combattants - 06540 Saorge

associationren06@gmail.com - <http://ren.roya.org>

le 10 juin 2020

A l'attention de Monsieur Charles-Ange Ginesy
Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Objet : contrôle des poids-lourds en infraction sur la RD6204

Monsieur le président,

Les arrêtés d'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 19t sur la RD6204, pris conjointement par les cinq maires de la vallée de la Roya et le Conseil départemental, ne sont pas respectés. Ceci malgré la répétition des barrages de contrôle ponctuels établis par la gendarmerie de Breil-sur-Roya et les polices municipales. Les camions passent de jour comme de nuit, et les témoignages de habitants s'accroissent dans un sentiment d'impuissance.

Les transporteurs ne font aucun cas de l'interdiction parce que les conséquences pour eux sont minimales: l'amende de 90 € est inférieure au coût de l'autoroute qu'ils devraient emprunter et ils sont assurés de gagner du temps puisque l'obligation de faire demi-tour n'est pas systématiquement appliquée. De plus ils savent que les contrôles sont faits de façon aléatoire mais pas très fréquente et qu'ils ont donc toutes les chances de passer au travers. Nous avons discuté des possibilités de multiplier ces contrôles avec des policiers municipaux et avec le chef de la brigade de gendarmerie de Breil-sur-Roya. Le temps qu'ils passent au bord de la route pour ces barrages est en soi une contrainte et ne peut pas être étendu.

Pourtant, quelles que soient les raisons de leur passage, les poids lourds de plus de 19t sont une source de pollution et de risque; d'où la nécessité de faire appliquer l'interdiction. Dans le cas présent il existe une possibilité d'y parvenir en faisant appel à la technique de «pesée dynamique». Nous avons pris la liberté de contacter des sociétés qui fournissent ces dispositifs pour avoir des détails sur la faisabilité, le fonctionnement et les coûts. La société Sterela a bien voulu nous consacrer du temps pour comprendre notre contexte et a produit une pré-proposition que nous vous adressons en annexe avec la documentation technique.

Il s'agit d'installer sur la chaussée un système de capteurs piézo-électriques qui identifie la catégorie du véhicule et dialogue avec une armoire digitale sur place reliée au réseau. Celle-ci, au-dessus d'un poids ou d'un nombre d'essieux déterminé, prend la photo du véhicule et envoie un signal d'alerte à l'endroit choisi (par exemple gendarmerie). Pour le moment ces dispositifs ne sont pas homologués pour établir des procès verbaux comme les radars de vitesse, mais la possibilité de donner l'alerte en temps réel permettra de démultiplier les interceptions. Deux des options de la proposition de Sterela, appelées WIMIX, nous paraissent convenir, bien entendu sous réserve de complément d'étude par la Direction des routes. Le montant de l'option la plus basse, de l'ordre de 60 K€, pourrait aisément être financé par le Conseil départemental, la CARF et les communes concernées.

Nous souhaitons que vous apportiez votre soutien à cette démarche en nous permettant d'être reçus par la Direction des routes pour apporter tous les éléments techniques, et, nous l'espérons, en identifiant un budget qui permettra d'engager le projet.

Dans l'attente, nous vous adressons nos sincères salutations.
Pour le Conseil d'administration de Roya Expansion Nature